



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

**Vendredi 11 septembre 2020**

## **Calais. Il est urgent que la distribution alimentaire par les associations soit à nouveau permise**

« Il est urgent que les autorités françaises reviennent sur leur décision d'interdire la distribution de nourriture par les associations humanitaires à Calais », déclarent nos six associations nationales humanitaires et de droits des personnes migrantes alors que le ministère de l'Intérieur a interdit à partir de ce jour toute distribution gratuite de boissons et denrées alimentaires.

« « J'avais faim et vous m'avez donné à manger ». En interdisant l'action humanitaire des citoyens, c'est la fraternité et la solidarité, fondement et valeur essentiels de notre société qui sont foulés aux pieds. C'est intolérable. Le Président de la République doit intervenir. » Véronique Fayet, présidente du Secours Catholique- Caritas France

« Dans le contexte actuel de crise sanitaire, les personnes et associations qui viennent en aide aux exilés ont un rôle essentiel. La décision du Ministre de l'Intérieur est une nouvelle démonstration du harcèlement dont font l'objet les défenseurs des droits des migrants dans la région. L'Etat doit reconnaître et soutenir leur rôle plutôt que d'entraver leur action. » - Cécile Coudriou, présidente d'Amnesty International France.

« Les personnes sont quotidiennement expulsées de leurs lieux de vie, démunies de leurs effets personnels, dispersées et on veut les rendre invisibles. La politique menée les contraint à l'errance, aggrave leur précarité et les expose à tous les dangers. Avec cet arrêté, croit-on apporter une réponse humaine à la situation indigne de ces personnes ? » - Henry Masson, Président de La Cimade

« Nous refusons d'opposer les missions remplies par les associations mandatées par l'Etat et celles qui se mobilisent par d'autres moyens : toutes ces actions sont essentielles et remplissent des fonctions complémentaires afin de garantir le respect des droits fondamentaux des personnes présentes sur le littoral nord. » - Florent Gueguen, directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité

« C'est un arrêté liberticide qui intervient dans un contexte de harcèlement quotidien, d'exclusion et de politique de non-accueil. Le respect de la dignité humaine, manger, boire, se laver est essentiel à la santé. S'en prendre aux droits d'hommes, femmes, enfants épuisés et en grand besoin de soin est indigne de notre république » - Dr. Philippe de Botton, président de Médecins du Monde France

« Les conditions de vie déplorables dans lesquelles sont maintenus les exilés de Calais ont des conséquences graves sur leur santé physique et psychique. La priorité doit être de porter assistance à ces personnes vulnérables et de leur garantir l'accès aux soins dont elles ont besoin. » - Mego Terzian, président de Médecins Sans Frontières France

Contact media pour le Secours Catholique-Caritas France : Christelle Bresin 06 71 00 69 73